



Eric LABAYE
Président

Palaiseau, le 24 septembre 2020

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 194^{ème} séance du 24 septembre 2020 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°1 : CR du CA du 25 juin 2020

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 25 juin 2020.

Délibération n°2 : Exonération des droits de scolarité des élèves internationaux

Le Conseil d'Administration décide d'accorder les exonérations des droits de scolarité proposées par la commission d'exonération en faveur des élèves étrangers de la promotion X2019 et de la promotion X2020 dont la liste a été présentée en séance.

Délibération n°3 : Modalités du concours 2021

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'adaptation du concours UNIV-FUI aux contraintes sanitaires de l'automne et donne un avis favorable quant au nombre et à la répartition des places ouvertes au concours 2021.

Délibération n°4 : Nomination au Haut Collège

Le Conseil d'administration approuve la nomination du professeur Samir Zard au Haut Collège de l'École polytechnique en date du 24 septembre 2020.

Délibération n°5 : Nomination au Haut Collège

Le Conseil d'administration approuve la nomination du professeur Nick Triantafyllidis au Haut Collège de l'École polytechnique en date du 24 septembre 2020.

Délibération n°6 : Comptes consolidés 2019

Le Conseil d'Administration approuve les comptes consolidés 2019 de l'École polytechnique constitués des comptes sociaux 2019 de l'École polytechnique (EPSCP) et de ceux de ses filiales X-Exed (SAS détenue à 100%), FX-Conseil (SAS détenue à 51%) et X-Création (SAS détenue à 73%), tous certifiés par les commissaires aux comptes respectifs, et retraités conformément, d'une part, à l'instruction n°08-031-M9 du 3 avril 2008 applicable aux établissements publics nationaux et, d'autre part, au Comité de la Réglementation Comptable n°99-02 du 29 avril 1999 dans le cadre de la consolidation. Les comptes consolidés de l'École polytechnique font état d'un total de bilan de 211 434 k€, d'un total de produits de 156 696 k€ et d'un résultat net, part du groupe, de -1 169 k€.

Le Conseil d'Administration affecte le résultat net 2019 des comptes consolidés, part du groupe, de -1 169 k€, en report à nouveau.

Délibération n°7 : Admission en non-valeur

Le Conseil d'Administration autorise l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de l'établissement d'un montant de 9 022.49 €.

Délibération n°8 : Demande de remise gracieuse d'un ancien élève

Le Conseil d'administration rejette la demande de remise gracieuse du débiteur, compte tenu de l'absence d'état de gêne avéré. L'intéressé reste redevable du remboursement de la somme de 48 949 euros envers l'École polytechnique.

Délibération n°9 : Règlement intérieur

Le Conseil d'administration approuve l'actualisation proposée du règlement intérieur de l'École.

Signé

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'École polytechnique